

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 FEVRIER 2021**

Délibération
n° 2021.02.012

Rapport annuel des
mandataires de
GrandAngoulême,
administrateurs de la
SPL STGA - Année
2019

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2021**

Secrétaire de séance : Didier BOISSIER DESCOMBES

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Gérard DEZIER à Mireille RIOU, Hélène GINGAST à Jean-Luc MARTIAL, Sandrine JOUINEAU à Véronique DE MAILLARD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Michel GERMANEAU, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.02.012**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE GRANDANGOULEME, ADMINISTRATEURS DE LA SPL STGA - ANNEE 2019

Par délibération n°391 du 29 juin 2017, GrandAngoulême a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) STGA par transformation de la «Société d'économie mixte des transports de GrandAngoulême».

La SPL STGA est administrée par un conseil d'administration composé de 12 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires que sont GrandAngoulême et Grand Cognac.

Selon l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration et au contrôle « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance »

Le rapport annuel 2019 des mandataires de GrandAngoulême, administrateurs de la SPL STGA a été communiqué à la communauté d'agglomération par courrier en date du 17 juillet 2020.

Ce rapport a été présenté au conseil d'administration de la STGA du 27 mai 2019 et approuvé à l'unanimité. Les principaux éléments qui y figurent sont les suivants :

- ↪ Un ajustement des dépenses prévues au contrat avec GrandAngoulême pour l'année 2018 via l'avenant n°1
- ↪ Augmentation de l'offre (4,9 millions de kilomètres) en raison notamment de l'augmentation conséquente de l'offre de service de transport à la demande et de transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite et de la restructuration du réseau à compter du 2 septembre 2019.
- ↪ Hausse de 2,5 % de la fréquentation sur le réseau (10 865 245 voyages en 2019 contre 10 604 880 voyages en 2018).
- ↪ Les recettes représentent 19,460 M€ HT. Il s'agit de la somme des recettes connexes, autres recettes et produits exceptionnels (hors recettes commerciales reversées à GrandAngoulême).
- ↪ La SPL affiche un bénéfice de 121 k€ pour l'exercice comptable 2019 ; Le CEP 2019 a été ajusté par l'avenant 4 (2020).
- ↪ Principales Résolutions du Conseil d'Administration du 28/05/2019 :
 - Arrêté des comptes 2018 et affectation du résultat positif de 30 728,39 € (5% en réserve légale et le solde en autres réserves).
 - Adoption de la convention visée à l'article L225-38 du code du commerce
 - Approbation du renouvellement des mandats de commissaires aux comptes à la société SCORE comme CAC titulaire et M. P. Ferron comme CAC suppléant.
 - Approbation du projet de rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Approbation du rapport annuel de gestion de délégation de service public 2018 et du rapport des mandataires du GrandAngoulême administrateurs de la STGA 2018

- ↪ Principales Résolutions du Conseil d'Administration du 17 décembre 2019 :
 - Approbation du PV du 28 mai 2019.
- ↪ Contrôles externes de la SPL STGA : contrôle des comptes annuels par le commissaire aux comptes, contrôle fiscal réalisé au titre des exercices 2014 à 2016, contrôle URSSAF pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2019 des mandataires de GrandAngoulême, administrateurs de la SPL STGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2021	<u>Affiché le :</u> 10 février 2021



Rapport Annuel des mandataires
de GrandAngoulême et
de Grand Cognac,
Administrateurs de la SPL STGA

Année 2019

Rapport Annuel des mandataires de GrandAngoulême et de Grand Cognac, administrateurs de la SPL STGA

Année 2019

* * * *

Ce présent rapport a été établi conformément à l'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport est soumis pour information et approbation à GrandAngoulême et Grand Cognac.

Cinq parties composent ce rapport :

- 1) La fiche signalétique de la STGA
- 2) Le capital social et le Conseil d'Administration
- 3) Le bilan d'activité pour Angoulême et Cognac
- 4) L'exercice du mandat d'administrateur
- 5) Les contrôles de la gestion du service

Le rapport a été présenté au Conseil d'Administration du 27 mai 2020 et approuvé à l'unanimité.

Fait à Angoulême

Le 27 mai 2020

Le Président de la STGA

Michel GERMAINTEAU



TITRE 1 : LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA SPL STGA POUR 2019

Dénomination sociale :

Société Publique Locale STGA

Sigle : SPL STGA.

Appellation commerciale : STGA

Date de création : 29 décembre 1982

Objet Social :

- L'exploitation et la gestion des services de mobilité, de transports de personnes ou de biens, ainsi que leur développement, dans le cadre des compétences attribuées par les lois et règlements aux collectivités territoriales et aux groupements de collectivités territoriales actionnaires.
- La réalisation de toutes études ou activités de toute nature ayant un lien direct ou indirect avec les services de mobilité et de transport de personnes, dès lors qu'elles se rattachent aux compétences attribuées par les lois et règlements aux collectivités territoriales et aux groupements de collectivités territoriales actionnaires ainsi que toutes opérations visant à la promotion de la mobilité et l'usage des modes doux de déplacement.
- La réparation, notamment en carrosserie et mécanique, de véhicules pour le compte de ses actionnaires.
- Le conseil en matière de mobilité, de transports et de services publics présentant un rapport avec l'activité précédente.

Capital Social : 600 000 Euros, réparti en 37 500 actions de 16 Euros.

Secteur d'activité : Transport Public de Voyageurs

R.C.S. : B 326 750 502

Siège Social : 554 Route de Bordeaux 16000 ANGOULEME

Téléphone : 05 45 65 25 00

Télécopie : 05 45 65 25 01

Part du Capital détenue par la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême :

37 050 actions de 16 € soit 592 800 € représentant 99 % du capital

Part du Capital détenue par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac :

450 actions de 16 € soit 7200 € représentant 1 % du capital

Nombre total d'administrateurs : 12

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Mr Michel GERMANEAU

Directeur Technique de la SPL : Mr Patrice GRAND

Commissaire aux Comptes Titulaire : Société de commissariat aux comptes et de révision
du centre ouest – SCORE -

Nature du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême :

Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation du réseau de transport et des services à la mobilité, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025.

Ce contrat a été modifié sur l'exercice 2019 par l'avenant 1 du 25 Octobre 2019, en application de l'article 49 du contrat d'Obligation de Service Public, afin de prendre en compte un ajustement des dépenses et des recettes d'exploitation.

Nature du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac :

Contrat d'Obligations de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service transports de Grand Cognac, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Ce contrat a été modifié par les avenants suivants :

- L'avenant n°1 du 6 août 2018 : En application de l'article 39 du Contrat d'Obligation de Service Public, un avenant a été pris pour la mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2018 :
 - d'un service de substitution au réseau régulier de porte à porte,
 - d'un service de Transport à la Demande (TAD) Zonal « Trans'porte » sur les 58 communes du nouveau ressort territorial.
 - d'un changement de dénomination du réseau Transcom autour des 2 appellations suivantes : « Transcom » pour le réseau régulier et « Trans'porte » pour le Transport à la Demande, associé à une modification de la charte graphique destinée à moderniser l'image du réseau.
 - d'un réajustement de l'offre de service du réseau régulier sur la durée du contrat d'obligation de service public

Cet avenant acte également une mise à jour des conditions générales de transport sur le réseau « Transcom ».

- L'avenant n°2 du 28 novembre 2018 : Un avenant a été pris afin de modifier le fonctionnement et le règlement du service de Transport à la Demande (TAD) Zonal « Trans'porte » sur les 57 communes du ressort territorial.

Cet avenant porte sur l'assouplissement du mode de fonctionnement du service « Trans'porte » qui permettait jusque-là uniquement des déplacements vers le centre bourg de la zone considérée et désormais ouvert à tous les déplacements de plus d'un kilomètre effectués à l'intérieur de la zone.

Ces dispositions sont sans incidence financière sur le contrat et prennent effet au 1^{er} décembre 2018.

- L'avenant n°3 du 23 juillet 2019 :

Grand Cognac a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de mobilité sur le territoire, et plus particulièrement d'améliorer les performances du transport public à travers la création de deux lignes et le réajustement de l'offre de service du réseau régulier existant à compter du 1er Septembre 2019.

En application de l'article 39.1 du Contrat d'Obligations de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service de transports de Grand Cognac, un avenant a donc été pris afin de faire évoluer l'offre de service sur le réseau régulier avec :

- une création de ligne entre Place Gambetta et Merpins (la ligne E),
- une création de ligne entre Jarnac et Segonzac (la ligne F),
- ainsi qu'un réajustement de l'offre de service du réseau régulier.

TITRE 2 : LE CAPITAL SOCIAL ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital détenu	%
GrandAngoulême	37 050	592 800	99 %
Grand Cognac	450	7 200	1 %
TOTAL	37 500	600 000	100

2- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres représentant du GrandAngoulême:

- Michel GERMANEAU, Président de la STGA et Maire de Linars
- Sabrina AFGOUN, Maire-Adjointe de Roullet St Estèphe
- Véronique DE MAILLARD, Maire-Adjointe d'Angoulême
- Guy ETIENNE, Maire de Fléac
- Jeanne FILLOUX, Maire de Champniers
- André LANDREAU, Conseiller Municipal à Soyaux
- Francis LAURENT, Maire de Mornac
- Mickaël LAVILLE, Conseiller Municipal de Champniers
- Bertrand MAGNANON, Maire-Adjoint du Gond Pontouvre
- Catherine PEREZ, Conseillère Municipale d'Angoulême
- Jean-Philippe POUSSET, Conseiller Municipal d'Angoulême

Membre représentant Grand Cognac

- Pierre- Yves BRIAND Maire de Châteaubernard,

TITRE 3 : LE BILAN D'ACTIVITE

I) ANGOULEME

1- L'USAGE

1-1. Les ventes

	2018	2018	Evol.
Abonnements commerciaux	128 612	130 906	1,8%
Abonnements totaux	139 687	143 091	2,4%
Tickets (hors tickets de groupe)	1 438 525	1 474 402	2,5%
Tickets totaux	1 493 995	1 523 212	2,0%

1.2 La fréquentation

	2018	2019	Evol.
Voyages Totaux	10 604 880	10 865 245	2,5%

2- L'OFFRE

2-1 L'organisation de l'offre

	2018	2019(*)
Nombre de communes desservies	27	33
Lignes BHNS	-	2
Lignes majeures	9	11
Ligne spécifique		1
Lignes relais	13	5
Lignes scolaires / étudiantes	29	30
TAD Zonal (1)	-	12 zones
TAD TPMR (2)	Ensemble du Réseau	Ensemble du Réseau

(*) Réseau Möbius en vigueur au 1^{er} septembre 2019

(1) Le service public de Transport A la Demande classique

Il s'agit d'un service de transport à la demande (TAD) de type zonal, dit « de proximité », en connexion avec le reste du réseau, qui consiste à prendre en charge les voyageurs d'un point d'arrêt vers leurs correspondances ou du transport principal vers leur point d'arrivée.

Ce nouveau service de transport à la demande (TAD) vient compléter le réseau « Möbius » en vigueur au 1^{er} septembre 2019 sur les communes les plus éloignées du territoire.

(2) Le service public de Transport A la Demande Adapté

Ce service a pour vocation de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite qui, en raison de leur situation particulière, ne peuvent pas utiliser le réseau de bus classique. Il s'agit d'un service adapté et complémentaire au réseau de bus existant et aux différents services privés de mobilité actuellement organisés sur le territoire. Ce service fonctionne « d'arrêt à arrêt », la prise en charge et la dépose se font aux points d'arrêts existants du réseau de bus « Möbius ».

2-2 Le volume de l'offre

	2018	2019	Evolution	
			en nb	en %
Km STGA	4 447 481	4 581 652	134 171	+ 3,0 %
Km Affrétés bus	246 422	338 094	91 672	+ 37,2 %
Km Taxibus	24 615	33 038	8 423	+34,2%
Km Libus	47 766	71 050	23 284	+ 48,7%
Km Bus totaux	4 693 903	4 919 746	225 843	+4,8 %

II) COGNAC

1- L'USAGE

1-1. Les ventes

Sur les lignes régulières	2018	2019	Evol.
Abonnements totaux	56 012	68 198	22%
Tickets totaux	91 539	86 748	-5%

1.3 La fréquentation

	2018	2019	Evol.
Voyages Totaux	150 372	157 335	5%

2- L'OFFRE

2-1 L'organisation de l'offre

	2018	2019
Nombre de communes desservies	2	6
Lignes régulières	4	6

Mise en place d'un service de substitution du réseau régulier de porte à porte et un service de Transport à la demande (TAD) zonal Trans'porte sur les 58 communes du nouveau ressort territorial au 1^{er} septembre 2018.

2-2 Le volume de l'offre

	2018	2019	Evolution	
			en nb	en %
Km lignes régulières	255 021	281 634	26 613	10 %
Km TAD	30 272	21 527	- 8 747	- 29 %
Km totaux	285 293	303 161	+ 17 868	+ 6%

3- LE RÉSULTAT d'ANGOULEME

3-1 Les recettes

<i>En K €</i>	2018	2019	2019/2018
RECETTES DU TRAFIC	-	-	-
RECETTES CONNEXES	310	201	-35,1%
RECETTES ANNEXES	-	-	-
AUTRES RECETTES	802	1 006	25,4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6	108	1700%
CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE GRANDANGOULEME	17 225	18 144	5,3%
TOTAL RECETTES	18 342	19 460	6,1%

3-2 Les dépenses

<i>En K €</i>	2018	2019	2019/2018
ACHATS	3 503	3 315	-5,4%
AUTRES CHARGES	3 964	4 387	10,7%
SALAIRES ET CHARGES	10 144	10 804	4,0%
IMPOTS ET TAXES	486	544	6,5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (1)	2	54	2600%
AMORTISSEMENTS	214	236	10,3%
TOTAL DÉPENSES	18 313	19 339	5,6%

3-3 Le résultat

L'exercice comptable 2019 dégage un bénéfice de 121 K€ pour l'activité du réseau d'Angoulême.

4- LE RÉSULTAT DE COGNAC

4-1 Les recettes

<i>En K €</i>	2018	2019	2019/2018
RECETTES DU TRAFIC	-	-	-
RECETTES CONNEXES	-	-	-
RECETTES ANNEXES	-	-	-
AUTRES RECETTES	11	14	27,2%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-
CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE GRAND COGNAC	965	1 032	7,0%
TOTAL RECETTES	976	1 046	7,2%

4-2 Les dépenses

<i>En K €</i>	2018	2019	2019/2018
ACHATS	110	95	-13,6%
AUTRES CHARGES	201	172	-14,4%
SALAIRES ET CHARGES	637	723	4,0%
IMPOTS ET TAXES	25	26	13,5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (1)	0	0	-
AMORTISSEMENTS	2	9	350%
TOTAL DÉPENSES	975	1 025	5,1%

4-3 Le résultat

L'exercice comptable 2019 dégage un bénéfice de 21 K€

TITRE 4 : L'EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2019

1-1 Ordre du jour de la convocation adressée le 23 avril 2019 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2018,
- Arrêté des comptes de l'exercice 2018,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - o Projet d'ordre du jour,
 - o Rapport du CA à l'AGO
 - o Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - o Projet de résolutions,
- Rapports annuels 2018 :
 - o de la gestion des contrats OSP,
 - o des mandataires, administrateurs de la STGA,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses

1-2 Adoption de résolutions :

1 ^{ère} RÉSOLUTION	Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2018.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
2 ^{ème} RÉSOLUTION	Le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un résultat positif de 30.728,39 € en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
3 ^{ème} RÉSOLUTION	Le Conseil prend acte qu'un résultat positif de 30 728,39 € apparaît pour l'exercice 2018 et décide de proposer à l'Assemblée d'affecter le résultat de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">- 5 % en réserve légale soit 1 536,41- le solde en autres réserves soit 29 191,98 €	<i>Adoption à l'unanimité</i>
4 ^{ème} RÉSOLUTION	Le Conseil approuve la Conventions visée à l'article L 225-38 du Code du Commerce telle qu'elle lui est présentée.	<i>Adoption à l'unanimité</i>

5 ^{ÈME} RÉSOLUTION	Le Conseil propose à l'assemblée générale de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes de la Sté SCORE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Pascal FERRON en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 à tenir en 2025.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
6 ^{ÈME} e RÉSOLUTION	Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 20 juin 2019 à 14h00 sur l'ordre du jour qui vient de vous être présenté.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
7 ^{ÈME} RÉSOLUTION	Le Conseil d'Administration valide le projet de rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
8 ^{ÈME} RÉSOLUTION	Le Conseil d'Administration approuve le rapport 2018 de gestion de la délégation de Service Public tel qu'il lui est présenté.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
9 ^{ÈME} RÉSOLUTION	Le Conseil d'Administration approuve le rapport 2018 des mandataires du GrandAngoulême tel qu'il lui est présenté.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
10 ^{ÈME} RÉSOLUTION	Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie d'un procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.	<i>Adoption à l'unanimité</i>

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2019

2-1 Ordre du jour de la convocation adressée le 2 DÉCEMBRE 2019 :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019,
- Premiers résultats 2019,
- Lancement de Möbius,
- Questions diverses.

2-2 Adoption de résolutions :

1^{ère} RÉSOLUTION Approbation du procès-verbal du 28 mai 2019.

*Adoption à
l'unanimité*

TITRE 5 : LES CONTRÔLES DE LA GESTION DU SERVICE

1- CONTRÔLES INTERNES

1-1 Contrôles par le Responsable du Service Administratif et Financier :

Le Responsable du SAF réalise et contrôle les flux financiers clients et fournisseurs. Il établit les états comptables au jour le jour et la clôture des comptes en fin d'exercice avec l'aide du cabinet d'expertise comptable KPMG.

1-2 Contrôles par la Direction :

La Direction suit mensuellement les réalisations des budgets prévisionnels des différents services de l'entreprise.

2- CONTRÔLES EXTERNES

2-1 Contrôles par le Commissaire aux Comptes :

Il établit un rapport général pour l'exercice social avec un contrôle des comptes annuels de la SPL STGA et des vérifications spécifiques et informations prévues par la loi. Il établit également un rapport sur le nouveau rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les mesures de contrôle interne. Ces documents sont transmis au GrandAngoulême en complément des comptes de l'exercice.

2-2 Contrôles par l'URSSAF :

L'URSSAF réalise les contrôles sur les calculs, les déclarations et les paiements des charges sociales dues au regard des lois et règlements.

Le dernier contrôle de l'URSSAF a eu lieu en 2019 pour les exercices 2016, 2017 et 2018. L'avant dernier contrôle de l'URSSAF a eu lieu en 2011 pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

2-3 Contrôles par l'Administration Fiscale :

L'Administration Fiscale vérifie le respect de l'ensemble des règles fiscales au regard des taxes et impôts dus. Une vérification de TVA a eu lieu sur 2018 aux titres des exercices 2014 à 2016.

2-4 Contrôles par l'Autorité Organisatrice :

GrandAngoulême et Grand Cognac peuvent réaliser tout contrôle technique, juridique et comptable de nature à attester de la bonne réalisation en termes quantitatifs et qualitatifs des missions confiées à la SPL STGA.

2-5 Contrôles par la Chambre Régionale des Comptes :

La STGA peut faire l'objet de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes. Une mission a été réalisée en 2002 par la Chambre Régionale des Comptes qui a remis un rapport d'observations définitives en mars 2004.